

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

RECOMMANDATIONS

La Commission sur les finances et l'administration a entendu la Vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, et les membres de son équipe lors de l'étude publique du rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Les commissaires souhaitent souligner la contribution de Mme Galipeau, qui entame la septième et dernière année son mandat, et rappellent que les travaux du Bureau du vérificateur général de Montréal favorisent l'adoption des meilleures pratiques au sein de l'administration municipale et permettent d'optimiser la gestion des fonds publics.

Au terme de l'étude publique, la Commission formule les constats et recommandations suivants à l'Administration :

1. Considérations générales sur la qualité de la gestion des fonds publics par le Bureau du Vérificateur général de Montréal

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2021 du Bureau du vérificateur général de Montréal (BVG) fait le suivi de 471 recommandations, rassemble 9 rapports d'audit financier, 8 audits de performance et de conformité aux lois et règlements, 1 test d'intrusion logique et 2 redditions de comptes;

CONSIDÉRANT que la poursuite du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) du gouvernement du Québec, rattaché au contexte pandémique, et de la mise en application des exigences rehaussées de la norme révisée NCA 540, ont continué de teinter les travaux d'audits financiers du Bureau du vérificateur général en 2021;

CONSIDÉRANT que la vérificatrice générale se dit préoccupée par la pénurie de personnel d'expérience dans d'autres services de la Ville impliqué dans ce processus;

CONSIDÉRANT la qualité et la rigueur du rapport annuel du BVG;

CONSIDÉRANT l'approche à la fois constructive et basée sur la collaboration et l'amélioration des processus du BVG;

La Commission recommande à l'Administration d'

R-1. Endosser les constatations et les recommandations du rapport du Bureau du vérificateur général de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

2. Mise en application des recommandations du Bureau du vérificateur général de Montréal

CONSIDÉRANT que l'amélioration continue des institutions et de leur performance ainsi qu'une reddition de comptes efficace et transparente de la fonction publique sont indispensables à une saine démocratie, et contribuent à la confiance des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT que malgré de nouvelles mesures mises en place par l'Administration municipale, le BVG constate que la majorité des engagements des unités d'affaires n'est pas honorée;

CONSIDÉRANT que le BVG a révisé ses propres pratiques à cet égard, et qu'il s'est impliqué dans la formation des intervenantes et intervenants des unités d'affaires;

CONSIDÉRANT que le BVG recommande à la Direction générale, pour une cinquième année consécutive, de se doter d'indicateurs de suivi des engagements des unités d'affaires à l'égard de l'application des recommandations;

CONSIDÉRANT que le Bureau du Vérificateur général a fourni en mai 2022 aux unités d'affaires de la Ville une lettre contenant les recommandations en cours d'application et qui accusent un retard depuis trois années ou plus, et que le BVG présentera, à la fin de l'année 2022, un portrait juste et actualisé des recommandations en retard;

La Commission recommande à l'Administration de:

R-2. Dans l'étude publique du budget de chaque unité d'affaires, identifier les ressources financières et humaines nécessaires ainsi que les outils adéquats afin d'augmenter

davantage le taux de mise en œuvre des recommandations du Bureau du Vérificateur général dès cette année;

R-3. Soumettre à la Commission une synthèse présentant le portrait global et actualisé des recommandations non réalisées, par unités d'affaires, afin d'en faciliter le suivi par la Commission;

R-4. Élaborer un mécanisme qui lie la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale aux priorités de la Direction générale et à l'évaluation annuelle du directeur général et des gestionnaires.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 12 août 2022.